



Département des Pyrénées Atlantiques

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 064-216404228-20260113-DEC_26_04-AU

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2026 / 04

SERVICE EMETTEUR : Assainissement

OBJET : Titre de paiement à l'encontre de Monsieur Kevin DOS REIS PINTO

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°07 du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que la régie d'assainissement de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite revaloriser ses bois d'abattage.

ARTICLE 1 : DECIDE de vendre à Monsieur Kevin DOS REIS PINTO 1785 route de Bayonne 64 400 OOLORON Ste-MARIE un volume de bois de 30 stères issu des abattages du chemin de Liscle.

ARTICLE 2 : Le titre de paiement sera rédigé sur la base du devis du 12 janvier 2026 mentionnant un montant de 30,00 € H.T/st correspondant à un montant total hors taxe de 900,00 € H.T

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Kevin DOS REIS PINTO
- Service Assainissement
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 13 janvier 2026.

PUBLIÉ LE : 14/01/2026



LE MAIRE,

*Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine*

Bernard UTHURRY

